

FICHE D'IDENTITE DE LA QUALIFICATION VALIDEE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Opérateur d'assainissement en milieu sensible

OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, dans un environnement qui impose de tenir compte de la sécurité des personnes et de la sûreté des installations et, en complément des habilitations nécessaires au travail sur site ⁽¹⁾, le titulaire de la qualification doit être capable de :

- analyser et prendre en compte les documents (mode opératoire, plan de prévention, conditions d'intervention, ...) mis à disposition par l'entreprise cliente ou par l'entreprise qui l'emploie pour intervenir en milieu sensible ;
- mesurer les risques radiologiques (irradiation, contamination, ...) chimiques, électriques, mécaniques biologiques, amiantes, et, toute autre pollution, au moyen des appareils de mesure mis à sa disposition ;
- choisir les moyens de protection adaptés individuels ou collectif conformément à la législation ;
- intervenir seul ou en équipe pour :
 - . décontaminer un local, des pièces, de l'outillage, ...;
 - . conduire un pont, une grue, un chariot automoteur ou tout autre engin de manutention ;
 - . contrôler, trier, contrôler une deuxième fois et procéder à l'évacuation des déchets solides et liquides ; . procéder au démontage et au stockage du matériel d'intervention ; . mettre en sécurité un chantier pour permettre l'intervention d'une autre entreprise extérieure (ex. : installation sas de confinement, ..) ; . assurer les entrées et sorties des matériels et outillages nécessaires aux interventions en et hors zone ; . réaliser les opérations de calorifugeage et de décalorifugeage ; . participer aux opérations de démantèlement ; . trier, contrôler et nettoyer le linge (tenue de base, ...) ; . veiller à l'application des consignes d'accès en zone contrôlée pour l'ensemble des salariés des entreprises intervenantes et monter des échafaudages ;
- renseigner les documents chantier qui permettent à sa hiérarchie de dresser le compte rendu de fin d'intervention.

EPREUVES DE QUALIFICATION

☒ **Contrôle final :**

EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES	DUREE	NOTE ELIMINATOIRE
Etude de cas : rédaction à partir de la documentation remise puis, exposé devant la commission d'interrogation.	Préparation : 45 mn Exposé : 30 mn	12/20
Epreuve professionnelle théorique écrite portant sur les domaines suivants : sécurité, sûreté, qualité et radioprotection.	1 h 00	14/20
	2 h 15	15/20

(1) **Pour les habilitations nécessaires au travail sur site** : les formations sont dispensées par un organisme certifié par le CEFRI et agréé QSP par EDF. Les certificats de stage PR, AQ et QSP sont délivrés directement par le CEFRI. Chaque formation fait l'objet d'une évaluation dont la durée est définie par le CEFRI.

☐ **Rapport avec exposé ou mémoire avec soutenance :**

- **Objectif :**

- **Thème et conditions de choix :**

- **Durée de la préparation :**

- **Conditions et durée de l'exposé ou de la soutenance :**

- **Critères d'appréciation du rapport ou du mémoire et de l'exposé ou de la soutenance :**

☒ **Autres : notation en entreprise**

Sur présentation d'une évaluation présentée par un encadrant technique de l'entreprise et un encadrant technique d'une entreprise extérieure, la notation est effectuée par une commission composée du chef de chantier de l'entreprise, du responsable d'agence ou du responsable Ressources Humaines de l'entreprise ou d'un responsable d'une entreprise de travail temporaire, et d'un représentant de l'UIMM territoriale centre d'examen.

La notation en entreprise porte sur 16 domaines représentant l'ensemble des activités qu'un opérateur d'assainissement en milieu sensible doit être capable de réaliser.

Suite à une première ou une deuxième validation, si un domaine est acquis il n'est pas procédé à une validation supplémentaire.

La période de notation est de 9 mois maximum.

Les validations sont reportées sur la grille «Notation en entreprise » en termes de **Acquis** ou **Non acquis** (voir ci-après).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne générale au moins égale à **15/20**, la mention « **acquis** » portée sur les 16 domaines de la notation en entreprise et aucune note éliminatoire.

OBSERVATIONS

Opérateur d'assainissement en milieu sensible

NOTATION EN ENTREPRISE

Nom du candidat : Prénom du candidat : Entreprise :

DOMAINES D'INTERVENTION	PREMIERE VALIDATION			DEUXIEME VALIDATION			TROISIEME VALIDATION	
	Date	A : acquis NA : non acquis	Remarques	Date	A : acquis NA : non acquis	Remarques	Date	A : acquis NA : non acquis
Prise de connaissance de documents (mode opératoire, PDP, conditions d'intervention, ...)								
Mesure des risques radiologiques (irradiation, contamination, ...), chimiques, électriques, mécaniques, amiante, etc ... au moyen des appareils de mesure mis à disposition								
Choix des moyens de protection adaptés individuels ou collectifs conformément à la législation								
Décontamination d'un local, de pièces, d'outillages, ...								
Conduite de pont								
Conduite de chariot automoteur								
Contrôle et tri, évacuation des déchets solides et liquides								
Montage et stockage du matériel d'intervention								
Mise en sécurité d'un chantier pour intervention d'une entreprise extérieure (sas de confinement, ...)								
Entrée et sortie de matériels d'outillages nécessaires aux interventions en et hors zone								
Réalisation d'opération de calorifugeage et de décalorifugeage								

DOMAINES D'INTERVENTION	PREMIERE VALIDATION			DEUXIEME VALIDATION			TROISIEME VALIDATION	
	Date	A : acquis NA : non acquis	Remarques	Date	A : acquis NA : non acquis	Remarques	Date	A : acquis NA : non acquis
Participation aux opérations de démantèlement								
Tri, contrôle et nettoyage du linge								
Application des consignes de sécurité, des consignes d'accès en zone contrôlée pour l'ensemble des salariés des entreprises intervenantes								
Montages d'échafaudages								
Renseignement des documents chantier qui permettent à la hiérarchie de dresser le compte rendu de fin d'intervention								
Nombre de domaines acquis								

NB : si lors d'une première ou deuxième validation, si un domaine est acquis, il n'est pas procédé à une validation supplémentaire.

Les validations sont effectuées par un encadrant technique de la société et par un encadrant technique d'une société extérieure.

La notation finale sera effectuée par le chef de chantier, le responsable d'agence ou le responsable ressources humaines ou un responsable de l'entreprise de travail temporaire et un représentant de l'UIMM territoriale, soit trois personnes au total.

Afin de permettre au candidat d'être validé sur tous les domaines, la période de validation pourra être de 9 mois au maximum.

Nom, prénom, qualité et signature des personnes ayant fait la première validation	Nom, prénom, qualité et signature des personnes ayant fait la deuxième validation	Nom, prénom, qualité et signature des personnes ayant fait la troisième validation
Date :	Date :	Date :
ATTENTION : veiller à donner la possibilité au candidat d'être validé sur tous les domaines		